

L'ARPEMENT DES FORÊTS DE L'ONTARIO EST COMMENCÉ

Les ingénieurs forestiers de la Commission de conservation entreprennent une reconnaissance dans le but de connaître la quantité de bois sur pied dans la province

TROIS ANS DE LABEUR

La Commission de conservation qui a récemment livré à la publicité un rapport détaillé sur la question des ressources de la Colombie-Britannique en pulpe et du bois sur pied, qui est le résultat du travail des experts forestiers de la Commission pendant plusieurs années, a envoyé les mêmes spécialistes entreprendre l'arpentage de la richesse forestière de l'Ontario qui fera éventuellement le sujet d'un rapport semblable, ainsi que le déclarait M. James White, assistant auprès du président, Commission de conservation.

LA CLASSIFICATION DU SOL.

En plus de l'estime du montant de bois sur pied dans les forêts de l'Ontario, et sa location, les terrains forestiers seront classés en terrains agricoles et non agricoles, afin que les districts convenables à l'agriculture puissent être utilisés pour l'agriculture, et les districts dont le sol est propice seulement pour la croissance des arbres, puissent servir au développement de forêts.

Pour les fins de l'arpentage, la province sera divisée en cinq grands districts de drainage. Ces districts seront la partie sud de l'Ontario, la vallée de l'Ottawa, le district de la baie Georgienne, la région du lac Supérieur et le nord.

La Commission a déclaré qu'aucune tentative ne sera faite pour visiter toute la province dans le but d'obtenir un inventaire du bois non coupé, car une grosse proportion appartient à des particuliers qui possèdent des statistiques d'arpentage.

Un travail de reconnaissance sera entrepris et un parti est déjà à l'œuvre pour compléter les renseignements qui sont déjà disponibles.

UN PERSONNEL AVERTI.

M. Roland D. Craig, I.F., de la Commission de conservation, et ancien inspecteur d'épave d'aéroplane pour la Commission des munitions, dirigera le travail sous la surveillance du Dr Clyde Teavitt, le forestier en chef de la Commission. M. Craig a été employé pendant deux ans à faire un estimé des ressources forestières de la Colombie-Britannique, pour le rapport qui, ainsi qu'il a été dit, vient d'être publié par la Commission. Ce rapport qui fixait le bois non coupé de la Colombie-Britannique à 366,300 millions de pieds, mesure de planche, fut le premier rapport d'une série de ces rapports contenant les renseignements les plus exacts qui puissent être obtenus au sujet de l'étendue des richesses forestières du Canada.

Le travail de l'arpentage des forêts de l'Ontario acquiert plus d'importance par le fait que des renseignements dignes de foi sur la valeur commerciale des forêts dans la région éloignée du nord de la province, n'est pas disponible et l'arpentage entrepris par la Commission établira la valeur réelle de ce vaste district dont l'étendue comprend la plus grande partie de la province.

LES DÉTENTEURS DE RÉSERVES FORESTIÈRES PRÉTERONT MAIN-FORTE.

D'après des officiels de la Commission, trois ans est la longueur approximative du temps qui sera consacré à la tâche

ILS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT EN SERVICE ACTIF

Les soldats sous la direction du département du Réta- blissement civil béné- ficieront de la gratification

À l'avenir, les officiers et soldats de la force expéditionnaire canadienne qui ont été transférés au département du Rétablissement civil pour y recevoir des soins médicaux, seront considérés, aux fins du paiement de la gratification du service de guerre, comme étant encore en service actif jusqu'au temps de leur renvoi définitif du personnel du département du Rétablissement civil des soldats.

Cet arrangement fonctionnera de façon à ce qu'à la conclusion du traitement, la paie dite de gratification sera calculée sur la durée du service militaire, en plus de toute la période de traitement médical. Ce règlement s'appliquera à tous les officiers et soldats qui sont affectés par l'échelle des paiements de la gratification qui ont été mis à la retraite ou licenciés des forces militaires ou navales depuis le mois de février 1918, ou qui pourraient l'être dans l'avenir.

QUAI À L'ANSE AUX GASCONS

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, jeudi, le 14 août 1919, des soumissions pour la construction d'un quai à l'Anse aux Gascons, comté de Bonaventure, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour le quai de l'Anse aux Gascons, P.Q."

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa; aux bureaux des ingénieurs de district, à Rimouski, P.Q.; à l'édifice du bureau de poste, Québec, P.Q.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal, et au bureau de poste, Gascons, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$20, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

d'obtenir et de compiler les renseignements et de préparer le rapport. Le gouvernement provincial d'Ontario aidera et coopérera avec la Commission de toutes manières, et l'on s'attend à ce que les détenteurs de réserves forestières et les directeurs de moulins à scie dans la province fourniront librement les renseignements qu'ils ont en main, avec l'entente que tous les chiffres ou autre information d'un caractère confidentiel seront traités comme tels et ne seront utilisés par la Commission que pour l'énumération et les autres fins de l'arpentage.

DES RÉDACTEURS DES ÉTATS-UNIS SERONT LES HÔTES DU CNNADA

[Suite de la page 1.]

west Pacific Association et d'autres amis aux États-Unis et se rendront aussi loin au sud que Portland et le lac Craler, pour revenir à Victoria, dimanche le 17 août, où une partie de la convention nationale des rédacteurs sera tenue, et partant de cet endroit pour Vancouver où ils arrivent tard dans la soirée du mardi le 19, et entreprennent immédiatement par le chemin du Pacifique-Canadien le voyage vers l'est. Une heure sera passée à Secamons, de onze heures à midi le 20 août, les repas étant servis à bord du convoi.

DANS LES MONTAGNES.

Le parti arrivera à Revelstoke à deux heures. Un souper de mineurs préparé à l'ancienne façon sera servi sur les rives de la rivière Columbia, à Revelstoke, dans la soirée. Les visiteurs demeureront à Revelstoke jusqu'à minuit, alors que le convoi se dirige vers Field et part de Field à six heures pour la course du jour vers l'est à travers les montagnes à l'endroit qui est peut-être le plus impressionnant et le plus grandiose. Le convoi arrive au lac Louise à 7.30 heures et au château avec son lac dans les nuages entre 8.30 et 9 heures. Le lunch sera servi dans le château entre onze heures et midi et les journalistes partiront par le tramway de la montagne pour se rendre à la gare vers deux heures, quittant le lac Louise peu après trois heures de l'après-midi le 21 août et arrivant à la gare de Banff vers 4.30 heures, le même jour, où un souper sera servi à 5.30 heures, et une réception, un concert et une danse auront lieu en honneur des visiteurs. Le parti quittera Banff après avoir visité les sources sulfureuses et inspecté les merveilleuses améliorations faites par le gouvernement canadien à cet endroit de grande beauté naturelle, et se rendra directement à Red-Deer, en Alberta, où il arrivera, vendredi matin, le 22 août. Les journalistes déjeuneront à bord du convoi à Red-Deer, et seront les hôtes des citoyens de cette ville entreprenante à un lunch. Partant de Red-Deer vers 12.30 heures, le convoi rebrousse chemin à Calgary. À cet endroit, le Board of Trade offrira un

souper aux visiteurs et les citoyens en général tiendront une réception d'apparat dans le magnifique hôtel Palliser.

EN REVENANT VERS L'EST.

Les visiteurs partiront de Calgary à minuit et arriveront à Lethbridge à six heures le matin du 23 août. Un voyage en automobile sera organisé à travers cette contrée si productive, avec ses rivières Old-Man et Belly et ses vastes terrains carbonifères adjacents. À la suite d'un banquet offert par les citoyens de Lethbridge, les visiteurs se dirigeront vers l'est et arriveront à Swift-Current à 9.30 heures, dimanche le 24 août. Les citoyens de Swift-Current serviront un lunch à leurs hôtes. Le convoi partira de Swift-Current dans la soirée et arrivera à Moosejaw dans le cours de la nuit. Lundi le 25 août, les visiteurs déjeuneront à bord du convoi et seront les hôtes de la ville de Moosejaw à un lunch. Ici, ils auront l'occasion de visiter l'un des plus beaux endroits de l'Ouest canadien agricole. Ils partiront ensuite à 1.30 heures et voyageront 45 milles vers l'est jusqu'à Regina, la capitale de la province qui sera atteinte à trois heures, lundi après-midi. Arrivés à cet endroit, ils seront l'objet d'une réception cordiale de la part des citoyens en général, et rencontreront le lieutenant-gouverneur et les membres du cabinet provincial de la Saskatchewan; ici, ils seront les hôtes du Board of Trade de Regina. À minuit, les touristes partiront pour Brandon où ils passeront l'avant-midi de mardi le 26 août. Après le déjeuner à bord du convoi, les rédacteurs américains seront les hôtes du Board of Trade de "la ville de blé", le nom employé familièrement dans l'Ouest pour désigner Brandon. Ils visiteront le pays environnant et la ferme expérimentale.

Le parti quittera Brandon à 2.30 heures, mardi après-midi, et arrivera à Winnipeg à 6.45 heures, le même soir, où la dispersion aura lieu à l'hôtel Royal Alexandra, les rédacteurs qui se dirigent vers l'est à la tête des lacs voyageront par le convoi régulier et ceux qui vont vers l'ouest, quitteront Winnipeg à bord d'un convoi spécial qui partira vers 11 heures du soir, mardi le 26 août.

DIVERS AVANTAGES D'UN ÉTABLISSEMENT CENTRAL DE CHAUFFAGE POUR UNE CITÉ

[Suite de la page 2.]

la quantité voulue. Lorsque la charge de vapeur destinée à la force motrice est à son minimum, ces soupapes s'ouvrent et fournissent la vapeur demandée.

Pendant l'hiver l'énergie électrique est considérée comme un produit supplémentaire, et pendant la saison d'été tout le combustible sert au service électrique. Lorsque le chauffage n'est pas exigé on se sert de moteurs à condensation.

La même chaudière qui produira assez d'énergie électrique pour l'éclairage de trois ou quatre blocs dans une ville de dimension ordinaire sera capable de fournir assez d'excédant de vapeur pour chauffer au moins un bloc. Ceci permet au système de fournir assez de chaleur à une distance raisonnable de l'installation de chauffage sans avoir à augmenter la capacité des chaudières. Sans doute, ce système offre le plus d'économie au point de vue du coût de l'exploitation. Après avoir passé par les chaudières, la vapeur offrira presque autant de chaleur qu'antérieurement à cette opération, et la force motrice produite pourra varier de zéro à son maximum moyennant une légère augmentation dans la consommation du combustible.

D'après une étude faite par la division des forces hydrauliques du Canada, une énergie représentant 192,110 forces de chevaux-vapeur est produite au Canada par des établissements d'éclairage

LES GARDES-MALADES OBTIENNENT DES VACAN- CES PROLONGÉES

Les matrones et gardes-malades à l'emploi du département du Rétablissement civil des soldats obtiendront à l'avenir un congé d'absence de deux semaines tous les six mois.

D'ordinaire, la loi du Service civil fixe à dix-huit jours par année la durée des vacances. Cette prolongation a, toutefois, été accordée au personnel des gardes-malades en raison des devoirs ardu qu'elles sont appelées à remplir.

électrique central et par des usines de force motrice. Puisqu'il en est ainsi, il semble qu'il devrait y avoir un vaste champ à développer pour l'utilisation de l'excédant de vapeur comme chauffage central. Les municipalités et les organisations d'utilités publiques devraient porter toute leur attention à cette question, ce qui serait de l'intérêt général en matière de conservation du combustible.

DÉVELOPPEMENT AUX ÉTATS-UNIS.

Dans le seul Etat de l'Illinois on compte quarante-cinq établissements de chauffage central exploités par des particuliers en plus de ceux qui sont la possession des diverses municipalités et exploités par elles. Les taux dans le premier cas sont sous le contrôle absolu de la Commission des utilités publiques de l'Etat. De grands établissements sont actuellement exploités dans les villes de Spokane et Seattle.

Au Canada on a débuté par la cité de Brandon, Man., où une compagnie d'utilités publiques exploite actuellement un système de chauffage central.